

AMAP ISTRES

Contrat pour la saison HIVER 2022

Les contractants :

LE PRODUCTEUR : Antoine LANOUE 13 impasse Jules Auvergne 13990 - FONTVIEILLE Tél. : 06.20.24.05.29 Courriel : antoinelanoue@laposte.net	L'ADHÉRENT : M Demeurant : Tél. : Courriel :
---	--

Contenu du contrat :

- **L'adhésion à l'AMAP d'ISTRES** : La souscription au présent contrat implique l'adhésion à l'AMAP Le Jardin d'Epicure.
- **Un engagement réciproque** : Le partenariat entre l'agriculteur et les adhérents est soumis au respect de la charte des AMAP. L'adhérent s'engage à régler à l'avance l'achat de la récolte. Les contractants sont solidaires des aléas de production.
Antoine LANOUE s'engage à produire la récolte conformément au cahier des charges de la charte des AMAP.
Ce contrat pourra être invalidé par l'une ou l'autre des parties dans le cas où les conditions de ce partenariat ne seraient pas conformes aux valeurs des engagements mutuels prévus.
- **Le contrat** : Le panier de fruits se compose uniquement de KIWIS BIO (variété HAYWARD) à 3,50€/kg.
Le présent contrat est passé pour :

	9 NOVEMBRE	23 NOVEMBRE	7 DECEMBRE	21 DECEMBRE	
1 kg					TOTAL
2 kg					kg
3 kg					€

- **Modalités de distribution** : Le présent contrat est passé pour 4 livraisons sur l'AMAP d'ISTRES.
Dates des distributions : les **mercredis 9/11/22, 23/11/22, 7/12/22 et 21/12/22.**
Horaires : De 17h30-19h00
- **Modalités de paiement** : Le principe de l'AMAP repose sur l'avance de trésorerie pour permettre à l'agriculteur de préparer la saison. Le règlement s'effectue par chèque en date du jour de la signature du contrat à l'ordre de **M. Antoine LANOUE** (possibilité de régler en plusieurs chèques).

Contrat d'Engagement Panier de KIWIS saison hiver 2022

→ fait en 3 exemplaires

Fait à Istres le 2022

L'agriculteur :
signature

L'adhérent :
signature